
Délégués : Communes de Châtillon, de Cheyres-Châbles, d'Estavayer et de Lully

ORDRE DU JOUR DE L'ASSEMBLEE DES DELEGUES DE L'ERES DU 2 DECEMBRE 2020

- 1) Approbation du procès-verbal de l'assemblée du 1^{er} juillet 2020
- 2) Budgets 2021 :
 - 2.1 Présentation des budgets de fonctionnement et d'investissements
 - 2.2 Approbation des budgets de fonctionnement et d'investissements
- 3) Clé de répartition communale des frais d'exploitation mise à jour
- 4) Divers

L'Assemblée des délégués de l'ERES prévue le 2 décembre 2020 n'ayant pas eu lieu en présentiel à cause du COVID-19, les délégués ont été priés de retourner un bulletin de vote relatif à l'approbation des points à son ordre du jour.

1. APPROBATION DU PROCES-VERBAL DE L'ASSEMBLÉE DU 1^{ER} JUILLET 2020

Le procès-verbal de l'assemblée des délégués du 1^{er} juillet 2020 est adopté à l'unanimité.

2. BUDGETS 2021

2.1. Approbation du budget de fonctionnement

Le budget de fonctionnement est approuvé à l'unanimité.

2.2. Approbation du budget des investissements

Le budget des investissements est approuvé à l'unanimité.

3. CLÉ DE RÉPARTITION COMMUNALE DES FRAIS D'EXPLOITATION MISE À JOUR

Les Communes ont été informées et ont pris connaissance de cette clé de répartition pour les 5 prochaines années.

4. DIVERS

La Commune de Cheyres-Châbles a fait la proposition suivante pour le budget 2022 : équiper des compteurs toutes les entrées des charges polluantes à la STEP.

(NDLR : cette proposition de Cheyres-Châbles fera l'objet d'une discussion lors d'un prochain comité.)

La Secrétaire : Elisabeth Nell